

Une installation compliquée de distribution d'essence, construite à l'Expo, a coûté 743,000 dollars, mais une disposition de l'accord avec la société de distribution prévoyait que si les installations avaient encore de la valeur après l'Expo, une partie de son coût serait remboursée. L'installation de distribution est toujours utilisée mais la corporation, sans donner suite à la possibilité de récupérer une partie de son prix, a transmis ses droits de récupération à la ville de Montréal et à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Apparemment la Corporation ne se préoccupe pas du tout de recouvrer une partie de ses frais.

Des services téléphoniques considérables ont coûté \$335,000 de plus que les tarifs normaux, afin de compenser les frais de construction. Le service continue d'être utilisé, mais la Compagnie n'a jamais pris contact avec la société de téléphone pour recouvrer une partie des frais de construction. On devait fournir gratuitement à la Compagnie 109 cabines téléphoniques, mais la compagnie voulait, semble-t-il, quelque chose de plus perfectionné, et elle a imposé une cabine de sa conception, qui a coûté \$170,000 et augmenté grandement les frais. Rien ne peut excuser les dirigeants qui ne se sont pas conformés aux règles adoptées pour la tenue de cette exposition et n'ont rien fait pour éviter les gaspillages.

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre pourquoi ces rapports n'ont pas été déposés à temps sur le bureau de la Chambre. La loi prévoit que ces rapports doivent être déposés sur le bureau trois mois après la fin de l'année financière. Le rapport de 1967 avait été déposé sur le bureau le 2 octobre, avec un retard d'environ six mois, et le ministre déclare que le rapport de 1968 sera déposé aujourd'hui, bien que, selon la loi, le dépôt aurait dû avoir lieu en avril dernier.

Monsieur l'Orateur, je faillirais à mon devoir si je ne me joignais pas à l'honorable représentant de Sainte-Marie (M. Valade) pour évoquer la mémoire de deux grands Canadiens qui ont contribué pour une large part à l'organisation de l'Expo 67 et qui sont morts aujourd'hui. Je pense à l'ancien ministre du Commerce, feu l'honorable Robert Winters. Il s'est dépensé sans compter pendant l'Expo et je sais que ces dépenses le tourmentaient. Il est fort regrettable qu'un effort plus grand n'ait été déployé pour contenir ces dépenses par ceux qui assumaient plus précisément cette responsabilité. Une autre personne qui a voyagé à l'étranger et qui a réussi à obtenir la participation de plusieurs pays à l'Expo a été le commissaire général et le

président de Expo 67, M. Pierre Dupuy, C.M.G. Ces deux grands Canadiens méritent notre respect et à leurs familles éprouvées nous offrons nos vives condoléances.

• (5.20 p.m.)

Il est regrettable que le ministre ait dû demander au Parlement qu'il soit fait remise de ce déficit ou que celui-ci soit rayé des dettes actives du Canada. J'ai une autre question à poser au sujet de la prolongation jusqu'en 1972 du délai accordé pour le remboursement des sommes dues par le Québec. Exige-t-on un intérêt sur cet argent et qu'arrivera-t-il si le Québec ne fait pas honneur à ses engagements? Un autre point dont j'espère qu'il en sera question lors de l'étude du bill au comité. J'espère que ceux qui sont responsables de ce gâchis seront convoqués par le comité où on leur demandera compte de leur incurie.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt les députés qui ont parlé de ce bill destiné à liquider l'Expo. Mon intention n'est pas de m'y attarder. Je voudrais simplement signaler que l'Expo célébrait notre centenaire et qu'elle a été un magnifique succès. D'après moi, l'Expo '67 a eu un grand effet d'unification sur le Canada et les Canadiens; elle a fait connaître le Canada au monde et la façon dont elle l'a fait nous sera pour longtemps encore une source d'avantages. Néanmoins, malgré tout le bien qui en a découlé, et ce qu'y a gagné le Canada en tant que nation, les députés ne devraient pas hésiter à formuler des critiques s'ils trouvent que la planification monétaire a souffert de faiblesses et de négligences. Ce qui semble bien être le cas de l'Expo. Comme d'autres députés, je lis avec surprise certains des accords financiers passés par le gouvernement fédéral à ce sujet. Vous savez, monsieur l'Orateur, nous semblons entendre la même vieille rengaine au sujet de l'estimation des coûts qui grimpent de façon effrénée sans que la Compagnie ou le gouvernement tentent de recouvrer les créances dont on aurait dû tenir compte. Je suis d'accord avec le préopinant. Lorsque le comité sera saisi du rapport de l'Auditeur général, ceux qui étaient chargés des comptes devraient être convoqués afin qu'ils expliquent pourquoi on ne s'en est pas tenu aux divers accords conclus pour le financement de l'Expo. Il faudrait qu'ils expliquent certaines anicroches.

L'hon. M. Pepin: Tout cela sera fait au comité.